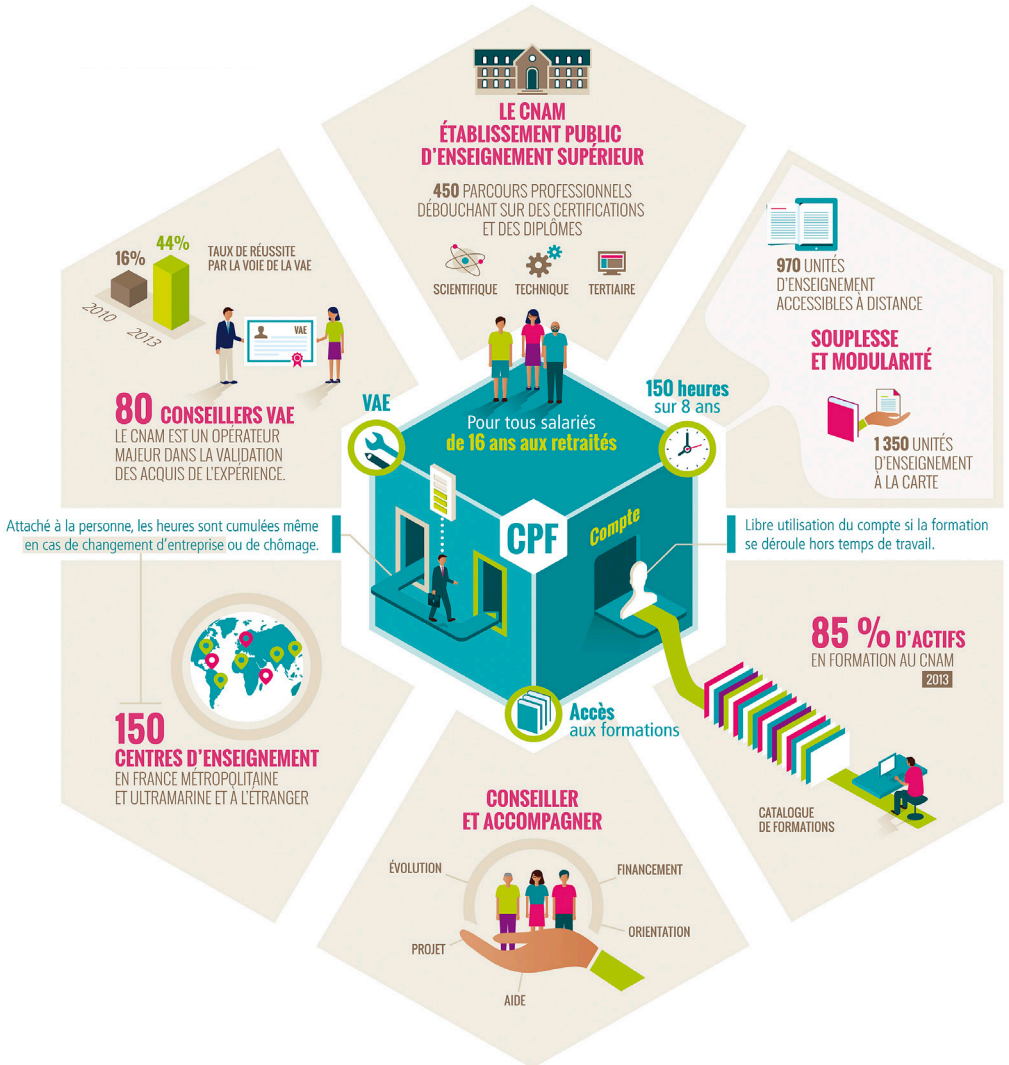


# LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



## MODE D'EMPLOI DU CPF

# LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

## CPF

### Les grands principes



#### QUAND ?

**1er janvier 2015**

Depuis cette date, le CPF remplace le Dif. Les heures de Dif non consommées au 31 décembre 2014 ont été reversées dans le CPF et peuvent être mobilisées pendant 5 ans.



#### QUI ?

**Tous les salariés et demandeurs d'emploi de 16 ans à la retraite**

Attaché à la personne et non plus au contrat de travail, le CPF permet de conserver les droits acquis tout au long de la vie professionnelle.



#### QUOI ?

**Des formations éligibles au CPF**

Seules les formations conduisant à l'acquisition de tout ou partie d'une certification ou un diplôme ou permettant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences sont éligibles au CPF.

L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) est également éligible.



#### COMBIEN ?

**24 heures de formation par an**

Avec le CPF, tout salarié à temps plein capitalise des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures par an jusqu'à la limite de 150 heures.



#### COMMENT FAIRE ?

**60 jours avant le début de la formation**

Adressez votre projet de formation 60 jours avant le début d'une formation de moins de 6 mois et 120 jours avant le début d'une formation de 6 mois et plus.

Votre employeur doit vous répondre dans un délai d'un mois.



#### OÙ ?

**Centre Cnam**

Dans le centre Cnam le plus proche de chez vous pour faire remplir le dossier de prise en charge.

## Comment instruire ma demande ?

### Je souhaite réaliser ma formation **sur mon temps de travail**

Je dois informer mon employeur de mon projet de formation. Sa réponse dépendra du calendrier, du montant et de l'objet de la formation.

### Je souhaite réaliser ma formation **hors temps de travail**

Je n'ai pas besoin de demander une autorisation à mon employeur. Je peux utiliser mes heures librement et suivre une formation éligible au CPF si la prise en charge est acceptée.

## Comment monter mon dossier pour suivre ma formation avec le Cnam Ile-de-France ?

### **1** Créer mon compte sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Pour activer mon compte sur le portail [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) je me munis :

- de mon numéro de sécurité sociale
- du code APE de mon dernier employeur (figurant sur ma fiche de paye)
- de mon solde d'heures de Dif (communiqué par mon employeur)

### **2** Choisir ma formation Cnam

Je choisis parmi les formations Cnam éligibles au CPF ou j'accède à la préparation d'une validation des acquis de l'expérience (VAE). Je note bien le code CPF de ma formation.

### **3** Valider ma formation Cnam

Je me rends au centre Cnam le plus proche de chez moi pour obtenir un devis.

Pour la prise en charge de ma formation hors temps de travail, je me rapproche de mon Opca (organisme paritaire collecteur agréé).

**Je réalise toutes ces démarches dès le mois d'avril pour obtenir la validation de ma formation en septembre 2015.**

Avec mon CPF, au Cnam Ile-de-France, je peux :

## 1 M'inscrire aux formations du Cnam

De nombreuses formations du Cnam sont éligibles au CPF.

### Formations certifiantes ou diplômantes :

- Ingénieur informatique
- Responsable comptable / gestion
- Responsable ressources humaines / projets de formation
- Responsable opérationnel en électronique
- Assistant de gestion
- Chargé d'accompagnement social et professionnel
- ...

### Socle commun de connaissances et de compétences :

- La communication en français
- La pratique de l'anglais et la validation de niveau
- Les règles de base de calcul et de mathématiques
- Les techniques usuelles de l'information et de la communication
- L'aptitude à travailler en équipe
- L'aptitude à réaliser un objectif individuel
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Les gestes, postures et respect des règles d'hygiène et de sécurité

## 2 Accéder à la préparation à la VAE

Je valide les acquis de mon expérience et j'obtiens un diplôme.

Pour toutes informations  
complémentaires

01 44 78 60 50

cpf@cnam-iledefrance.fr

Le centre Cnam le plus proche de chez vous